



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 mai 2014

PROCÈS-VERBAL

Le six mai deux mil quatorze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M^r Jacques AUPIC, Maire, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Date de la convocation : mardi 29 avril 2014

Etaient présents:

Mmes et Mrs. AUPIC Jacques, MARTIN Alain, DEGUINGAND Thierry, FUMARD Jacky, MANCEAU Michaël, BANKHEAD Catherine, de WECK Cirice, SOTH Jacqueline, MEUNIER Philippe, TÉXÈDRE Corine, FAVRE Nadine, formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers en exercice: 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers absents : 0

M. Cirice de WECK a été nommé secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1°- Demande de retrait de la commune du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil ce syndicat et indique que Seully en fait partie.

Après plusieurs années d'adhésion au SICALA 37 il n'a pas été constaté d'intérêt majeur pour la commune à adhérer à cet organisme.

Monsieur le Maire propose donc que la commune se retire du SICALA 37 (art. L 5211-19 du CGCT)

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide de demander le retrait de la commune de Seully du SICALA 37 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2°- Cérémonies du 8 mai 2014

L'organisation des cérémonies du 8 mai est fixée par le Conseil selon les modalités ci-dessous :

11h 30 Rassemblement Place de la Mairie

11h 45 Cérémonie au Monument aux Morts

-Lecture du message

-Dépôt de gerbe

-Minute de silence

12h Réception à la Mairie, salle du Conseil:

-Vin d'honneur et brioches offerts par la municipalité

3°- Elections européennes du 25 mai

Le Conseil fixe la participation des élus à la composition du bureau de vote pour les élections européennes du 25 mai 2014 :

8h-10h30	Alain MARTIN	Nadine FAVRE	Corine TEXEDRE
10h30-13h	Jacky FUMARD	Michaël MANCEAU	
13h-15h30	Jacques AUPIC	Cirice de WECK	Catherine BANKHEAD
15h30-18h	Thierry DEGUINGAND	Jacqueline SOTH	Philippe MEUNIER

4°- Dotation globale de fonctionnement – Subvention du Conseil Général dans le cadre du Contrat départemental de développement solidaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des montants des dotations de l'Etat communiqués au mois d'avril :

Dotation élu local	2799 €
DGF des communes : dotation forfaitaire	89344 €
DGF des communes : dotation de solidarité rurale « péréquation »	10367 €
DGF des communes : dotation nationale de péréquation	8070 €

Ces montants sont globalement conformes aux sommes inscrites au budget prévisionnel 2014 établi en mars 2014.

Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil de l'attribution par le Conseil Général d'une subvention d'un montant de 5500 € pour des actions de restauration de voirie dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Solidaire et au titre du volet 3 Fonds d'Intervention Locale.

5°- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de réparer la voirie communale suite aux dégradations occasionnées par les intempéries des 18 et 19 juin 2013 pour lesquelles la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel en date du 10 septembre 2013.

Il présente également un courrier de Monsieur Laurent Baumel député d'Indre et Loire en date du 6 février 2014 indiquant sa réponse favorable à une demande de subvention en date du 17 octobre 2013 concernant des aménagements de chaussée rendus nécessaires suite à ces intempéries.

Monsieur le Maire présente deux devis concernant deux sections de chaussée qui ont particulièrement souffert de ces intempéries pour des montants respectifs de 5815,00 € HT , et 10556,00 € HT soit un montant total de 16371.00 € HT soit 19645.20 € TTC (avec TVA à 20%)

Il propose également un plan de financement de ces travaux, mentionné ci-dessous, faisant intervenir un autofinancement par la Commune.

	Montant HT en €	Pourcentage
Réserve parlementaire	4300.00	26.3 %
Autofinancement	12071.00	73.7 %
Total HT	16371.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- adopte les avant-projets présentés
- en accepte les modalités de financement envisagées
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6°- Création d'un comité consultatif « Personnes âgées »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que selon les termes de l'article L.2143-2 du CGCT le Conseil peut créer des comités consultatifs comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil pour toute question concernant un problème d'intérêt communal.

Monsieur le Maire propose la création d'un comité consultatif dont l'objectif sera d'émettre des propositions concernant l'établissement de relations privilégiées avec les personnes âgées de la commune.

Monsieur le Maire propose la composition suivante pour ce comité consultatif qui sera présidé par le Maire :

Membres du Conseil :

Mme Jacqueline SOTH
M. Alain MARTIN
Mme Catherine BANKHEAD
Mme Nadine FAVRE

Personnes extérieures :

Mme Christine MARTIN
Mme Anne-Marie THOMAS

Mme Suzanne AUPIC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, décident, à l'unanimité,
-de créer un comité consultatif « Personne âgées » sous la présidence du Maire
-de désigner les personnes suivantes pour le composer pour la durée du mandat municipal en cours :

Membres du Conseil :

Mme Jacqueline SOTH

M. Alain MARTIN

Mme Catherine BANKHEAD

Mme Nadine FAVRE

Personnes extérieures :

Mme Christine MARTIN

Mme Anne-Marie THOMAS

Mme Suzanne AUPIC

7°- Aménagement numérique: transfert de compétence à la CCCVL et autorisation de l'adhésion de la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire au syndicat mixte ouvert « Touraine Cher Numérique »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que pour pouvoir adhérer au syndicat mixte ouvert « Touraine Cher numérique », la Communauté de Communes « Chinon, Vienne et Loire » doit préalablement se voir transférer, par notre commune membre, la compétence en matière de services locaux de communications électroniques de l'article L 1425-1 du CGCT, et être autorisée à adhérer au SMO par notre commune.

Le Conseil communautaire a demandé à notre Conseil municipal, par sa délibération du 18 mars 2014, de se prononcer sur ce point.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1425-1, L.1511-17 et L.5214-27,

Vu le projet de modification des statuts de la Communauté de communes

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

-de transférer à la Communauté de communes « Chinon, Vienne et Loire », la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au 1 de l'article L.1425-1 du CGCT

-d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat mixte ouvert « Touraine Cher Numérique ».

8°- Achats et Travaux en cours

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des achats et travaux en cours ou projetés :

-Livraison d'un **nouveau photocopieur** au Secrétariat en remplacement de l'ancien (10 mois avant la fin du contrat de 5 ans)

Société Quadra

Coût de la location: 252 € HT/trimestre

Coût des copies:

N et B: 5,00 € HT/kilopages

couleurs: 44,00 € HT/kilopages

-Achat d'une **nouvelle version de Magnus** + formation au logiciel

Coût total: 3006,00 € (1374,00 € pour le logiciel et 1632,00 € pour l'installation et la formation aux différents modules (comptabilité, gestion de paye, élections)

-Remplacement du **standard téléphonique** défectueux: 235,00 €

-**Travaux de maçonnerie** (entreprise LVSM) dans l'appartement du presbytère avant location: 384,00 €

-Deux dernières **tranches d'enrobé rue de l'abbaye**: bon pour travaux envoyé à RTL

Travaux prévus pour la première quinzaine de juillet

Rappel des montants: tranche 2 (jusqu'à la croix): 5815,00 € HT

tranche 3 (de la croix au stop): 16371,00 € HT

9° - Communication : publication du bulletin municipal n° 13

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la maquette du n°13 du bulletin municipal à paraître cette semaine.

La rédaction, la composition et le tirage d'une telle publication étant une tâche assez lourde, il convient de réfléchir à sa pérennité sachant que le site web de la commune fournit déjà de nombreuses informations sur la vie communale. Une publication restreinte en A4 recto-verso et semestrielle pourrait être envisagée avec la constitution d'une commission ad-hoc.

10° - Projet d'achat d'un microtracteur - tondeuse

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil l'inventaire des espaces verts communaux à entretenir.

Il indique que l'utilisation du broyeur ne donne pas une qualité de travail satisfaisante et que la tonte de ces espaces à l'aide d'une tondeuse autotractée est une tâche lourde pour l'agent communal en charge de cet entretien.

Deux solutions sont présentées, accompagnées d'une évaluation approximative de leur coût :

-achat d'un microtracteur équipé d'une tondeuse arrière

-appel au service entretien de jardin de la communauté

Après discussion il est décidé de faire appel au service intercommunal sur une partie au moins de la surface à entretenir et de faire le point ultérieurement sur le coût réel de cette solution.

11° - Questions diverses

-Participation des conseillers municipaux aux commissions intercommunales :

Infrastructures	Alain MARTIN
Développement économique et tourisme	Thierry DEGUINGAND
Culture et communication	Corinne TÉXÈDRE
Action sociale et logement	Catherine BANKHEAD
Enfance Jeunesse – Transport et mobilité	Jacky FUMARD

-Enfouissement de lignes moyenne tension

Suite à une question de M. Philippe MEUNIER le Maire rappelle que la prise en charge de l'enfouissement des lignes moyenne tension HTA par ERDF est liée à des impératifs techniques d'amélioration de la qualité de la fourniture électrique et seulement très rarement à une opération de résorption d'un « point noir » environnemental..

-Chemin rural derrière la Boutinière

Monsieur Michaël MANCEAU fait part d'une demande d'un habitant concernant l'état du chemin partant de La Boutinière vers le Sud dans sa partie haute.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21h.

Fait et affiché à Seully, le 14 mai 2014.

Le Secrétaire de séance

Cirice de WECK

Le Maire

Jacques AUPIC